

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage	N° 2022 - 638	Médiathèques
	15/11/2022		

Objet : Contrat de prestation de services entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et François LEGER dans le cadre du Salon du Livre des auteurs locaux 2022 le 20 novembre 2022 à la médiathèque Luxembourg.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient de contractualiser les modalités d’intervention de François LEGER le 20 novembre 2022 à la médiathèque Luxembourg à Meaux pour l’animation d’une séance de dédicace dans le cadre du salon du livre des auteurs locaux 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et François LEGER la signature d’un contrat de prestation de services pour l’animation d’une séance de dédicace le 20 novembre 2022 à la médiathèque Luxembourg à Meaux dans le cadre du salon du livre des auteurs locaux 2022.

ARTICLE 2 – La CAPM règlera en contrepartie de cette prestation la somme totale de 114,89 € (cent quatorze euros et quatre-vingt-neuf centimes). Cette dépense est inscrite au budget 2022.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le
Le Président,

14 NOV. 2022



Jean-François COPÉ